Bulletin d'inscription balade 3ème rassemblement 2 roues rétro

Nom : Prenon :

Date de naissance : Adresse :

Téléphone : Courriel :

Marque et type du véhicule : Année :

Immatriculation du véhicule : Assurance du véhicule :

RESERVATION : 5 Euros par personnes (à régler lors de l'envoi de la réservation)

Réservation à envoyer a : les clefs de 9, 5 impasse de la solitude 85660 SAINT PHILBERT DE BOUAINE

Renseignements : lesclefsde9@gmail.com

CONSIGNES GENERALES DE LA BALADE:

- Le départ de la balade se fera sur le parking du val des sports le dimanche 22 septembre à **9h précise,** arrivée et remise des prix 11h30 environ.
- Sont admis tous les véhicules, motos avec pou sans side car, cyclos, scooters dont l'année de fabrication est antérieure à 1990 et en règle avec la législation en vigueur.
- Cette balade touristique n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.
- S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants devront obligatoirement être titulaires du permis de conduire correspondant à leur véhicule et être assuré pour **ce** véhicule, pour eux même et pour leur passager. Nous vous rappelons que le port du casque et des gants est obligatoire pour le conducteur et pour le passager.
- Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route.
- La sécurité sera assurée par des motos modernes dont les conducteurs seront équipés de gilets fluorescents.
- Un véhicule de tête ouvrira la marche, le conducteur sera aussi équipé d'un gilet, pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ne devrons en aucun cas dépasser ce véhicule.
- Tout participant devra faire preuve de civisme envers les autres usagers de la route. Si un participant provoquait un accident, il ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
- Un véhicule balais fermera le convoi, ce véhicule ne dépassera pas les derniers participants. Si à la suite d'un arrêt pour panne, la durée de réparation s'avérait trop longue, le 2 roues serait chargé dans le véhicule balai (le temps toléré par l'organisation est celui du remplacement d'une bougie ou la réalisation d'un plein d'essence).
- Les pleins d'huile ou d'essence sont à la charge des participants.
- Les droits d'inscriptions de seront en aucun cas remboursés en cas de non-participation a la balade.
- Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription s'engage à avoir pris connaissance et à respecter ce règlement.

Fait à Saint Philbert de bouaine, le 08/08/2024

Le président : Emmanuel GERVIER le participant :